

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 27 janvier 2026**

Délibération n° 2026-01-4

**Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et le Foyer Notre Dame des
Sans Abris – plateforme Alliance**

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Mamadou DISSA, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Maryse ARTHAUD donne pouvoir à Mr Antoine PELCE.

Madame Melouka HADJ-MIMOUN donne pouvoir à Madame Cristina MARTINEAU

Excusé-e-s :

Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Foyer Notre Dame des Sans Abris intervient dans la Métropole Lyonnaise et le département du Rhône depuis 1950. Ses missions sont résumées dans sa devise : accueillir – héberger – accompagner – insérer.

Elle propose ainsi à une population fragilisée par des jours et parfois des années d'errance, des solutions d'accueil et d'hébergement (hébergement d'urgence et d'insertion, logement, accueil de jour, soins, hygiène, santé, accompagnement social) et d'aide à l'insertion professionnelle (Atelier Chantier d'Insertion, Parcours Éolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi et Atelier d'Adaptation à la Vie Active).

Le CCAS est confronté régulièrement à des situations complexes parmi ses entrées en résidence autonomie, notamment dans l'accueil de personnes à la rue dans le cadre de l'hébergement permanent. Un besoin d'accompagnement de ces personnes vers le projet d'un hébergement en projet collectif est remonté. De plus, des situations complexes de personnes sans domicile peuvent se présenter de plus en plus fréquemment à l'accueil de la Maison des Ainés. A ce jour, aucun partenariat ne permet d'orienter correctement ces personnes vers un accompagnement adapté à leur situation.

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser un partenariat entre le CCAS de Villeurbanne, l'OVPAR et le Foyer Notre Dame des Sans Abris via sa plateforme Alliance au travers de deux conventions sans contrepartie financière :

- Une convention entre le CCAS et le Foyer Notre Dame des Sans Abris, en lien avec la résidence du Tonkin : réserver deux places (et non pas deux appartements) dans la résidence à des personnes accompagnées par la plateforme Alliance ;
- Une convention entre les trois parties, en lien avec la Maison des Aînés : permettre l'orientation vers la plateforme Alliance pour que les personnes âgées à la rue se présentant à la Maison des Aînés puissent être accompagnées vers une solution d'hébergement.

Chaque convention est suivie d'une annexe concernant le respect du RGPD.

Nous vous demandons, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions présentées en annexe, ainsi que tout document s'y afférant.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 28 janvier 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael



Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20260128-2026-01-4-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Page 2 sur 2